



COMMISSION FEMININES

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.86

PV N° 22 DU SAMEDI 01/02/2025

Réunion du 27 janvier 2025

Présidente : Yvonne ARGAUD - 06 21 43 70 44
Responsables championnats et coupes : Magaly GALLIEN - Claire BROUSSET
Educatrice sportive football féminin : Justine MERLE -07 82 13 38 00

COURRIERS RECUS

St Martin la Sauvete, Pouilly les Nonains, Forez Roannais, Veauche, St Paul en Jarez.

INFORMATION IMPORTANTE

RAPPEL : il n'est réglementairement pas possible de reculer une rencontre de championnat ou de coupe, il est prévu d'avancer un match avec l'accord écrit des 2 clubs.

A l'attention des clubs : Tous les mails concernant la Commission Féminines doivent être envoyés directement à la Commission, afin que la demande soit traitée plus rapidement, à l'adresse e-mail suivante :

feminines@loire.fff.fr

Lors de votre envoi, pensez bien à marquer le nom du club concerné, les coordonnées précises de la demande. Tout mail adressé à la Commission Féminines doit être envoyé obligatoirement depuis la boîte officielle du club.

Concernant les rencontres : bien marquer le N° de match, N° de terrain et toutes les références du match concerné.

MODIFICATION RENCONTRE

Le match n°30083624, **St Martin la Sauveté - Pouilly les Nonains**, se jouera le **samedi 15 février**, même stade, même heure.

TIRAGE COUPES DE LA LOIRE

Le tirage des Coupes de la Loire Féminines avait lieu ce **lundi 27 février**, au siège du District de la Loire. Il apparaîtra au plus tard mercredi matin sur le site du District.

- Coupe U15F : le samedi 22 février à 14h
- Coupe Seniors à 8 Complémentaire : le samedi 15 mars à 14h
- Coupe Seniors à 8 Principale : le samedi 15 mars à 14h

CANDIDATURE ORGANISATION COUPE DE LA LOIRE

Les clubs intéressés par l'organisation des finales des Coupes de la Loire (U15 à 8, U18 à 11, Seniors à 8, Principale et Complémentaire) sont priés d'adresser leur candidature auprès de la Commission Féminine.

Le complexe sportif doit respecter le cahier des charges (finale de la Coupe de la Loire).